

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 1^{er} août 2016, à 20 h 07 à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Fondation François-Lamy – Marché d'automne de l'Île d'Orléans
7. Avis de motion – Adoption du règlement 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation;
8. Avis de motion – Adoption du règlement 016-138, déléguant diverses responsabilités en matière de gestion contractuelle municipale;
9. Avis de motion et présentation – Adoption du règlement 016-139, établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
10. Avis de motion et présentation – Adoption du règlement 016-140, établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
11. Résolution – Désignation et application d'heures d'ouverture pour deux parcs municipaux;
12. Résolution – Autorisation entente Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans et Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
13. Résolution - Achat souffleuse à neige;
14. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

016-081 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-082 Item 2 **Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 est adopté sur proposition de Michel Gagné avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

016-083 Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 172 946,38 \$ en comptes payés et la somme de : 38 434,84 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 211 381,22 \$.

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

a) **La Fondation François-Lamy – Marché d'automne de l'Île d'Orléans**

Demande refusée

Item 7 **Avis de motion – Adoption du règlement 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation.

Item 8 **Avis de motion – Adoption du règlement 016-138, déléguant diverses responsabilités en matière de gestion contractuelle municipale**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 016-138, déléguant diverses responsabilités en matière de gestion contractuelle municipale.

Item 9 **Avis de motion et présentation – Adoption du règlement 016-139, établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Michel Gagné présente le projet de règlement et donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 016-139, établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Item 10 **Avis de motion et présentation – Adoption du règlement 016-140, établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Michel Gagné présente le projet de règlement et donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 016-140, établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

016-084

Item 11 **Résolution – Désignation et application d’heures d’ouverture pour deux parcs municipaux**

Attendu le rapport soumis à la Municipalité par la consultante de la Mutuelle des Municipalités du Québec suite à sa visite des différents sites publics de la Municipalité;

Attendu que ce rapport recommande, entre autres, d’appliquer à ces deux terrains publics les mêmes normes que pour le Parc de la tour du Nordet;

Attendu que, pour plus de clarté, il apparaît souhaitable de situer et de nommer ces deux terrains;

En conséquence, sur proposition de Michel Gagné, avec l’appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que le terrain appartenant à la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans près du Quai fédéral et à la fin du chemin du Quai composé des parties de lots 196-1-P et 195-4-P au sud de la chaussée du chemin du Quai soit désigné comme le Parc du Quai;

Que le terrain appartenant à la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans sur lequel est situé le centre le Sillon et où divers équipements de loisirs sont installés en particulier la section des jeux d’enfants soit désigné comme le Parc du Sillon;

Que les heures d’ouvertures actuellement en vigueur au Parc de la Tour du Nordet, soient également affichées près des sites accessibles sans surveillance.

Résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-085

Item 12 **Résolution – Autorisation entente Fabrique Sainte-Trinité-d’Orléans et Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans est en négociation avec le conseil de la Fabrique de Sainte-Trinité-d’Orléans pour que soit conclue une entente qui permettrait à la Municipalité, d’utiliser le corridor de la servitude accordée par la Fabrique pour le passage des canalisations du réseau d’égout le long du chemin Royal, entre le centre le Sillon et le Parc de la Tour du Nordet, pour y aménager et y entretenir un sentier pédestre;

Attendu que la Fabrique Sainte-Trinité-d’Orléans et la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans s’étaient entendues en 1991, pour que la

responsabilité de l'entretien de la citerne incendie appartenant à la Municipalité incombe à la Fabrique pour l'approvisionnement en électricité en raison de la présence d'une pompe à eau fonctionnant au moyen d'un moteur à essence;

Attendu que cette pompe était une exigence de l'assureur de la Fabrique conséquemment à l'incendie de l'église paroissiale en 1988 et qu'elle approvisionnait le cabinet à eau installé dans l'église et la sortie d'eau devant l'église;

Attendu qu'après une vérification du président de la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans, Monsieur Jean Vaillancourt, auprès de l'assureur de l'église, la présence de la pompe ne serait plus obligatoire et que la Fabrique aimerait que la Municipalité reprenne l'entière responsabilité de la citerne municipale;

En conséquence, sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de la Fabrique de la Sainte-Trinité-d'Orléans de céder pour une période de 5 ans renouvelable la permission d'aménager et d'entretenir un sentier pédestre, sur le corridor de la servitude accordée par la Fabrique pour le passage des canalisations du réseau d'égout, le long du chemin Royal entre le centre le Sillon et le Parc de la Tour du Nordet;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reprenne l'entière responsabilité de la citerne municipale située derrière le centre le Sillon, comprenant notamment la responsabilité du compte d'électricité du bâtiment;

Que cette reprise soit conditionnelle à ce que la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans retire de la citerne à ses frais, la totalité des équipements de la pompe à essence incluant le réservoir;

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte d'assumer les frais de notaire en lien avec ce dossier;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents en lien avec cette entente comme stipulé à la présente résolution.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Résolution – Achat souffleuse à neige**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a acquis à l'automne 2007 une souffleuse à neige Husqvarna 1330-XLSb pour l'entretien de la patinoire municipale, des différentes entrées du centre le Sillon et des autres endroits sous responsabilité municipale;

Attendu qu'après neuf saisons d'utilisation, la souffleuse Husqvarna montre de sérieux signes d'usure pour le niveau de travail demandé;

Attendu que malgré tout elle possède toujours une certaine valeur marchande;

Attendu que l'achat d'une nouvelle souffleuse est souhaitable;

En conséquence, sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné,

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de Scierie Mobile Gilbert inc. pour l'achat d'une souffleuse Honda modèle HSS1332CT au prix de 4 000 \$ tout frais inclus;

Que cet achat soit financé par le surplus anticipé de l'exercice financier 2016;

Qu'à défaut de surplus suffisant, l'achat soit financé par une affectation du fonds de roulement municipal remboursable sur 5 ans;

Que la souffleuse Husqvarna soit mise en vente par la Municipalité par une offre de soumission ouverte;

Que le prix de vente de la souffleuse Husqvarna ne puisse être inférieur au montant de la dernière facture de réparation payée au printemps 2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 50 pour une durée de 5 minutes.

La séance est levée à 20 h 50 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.